

Ce bulletin d'information s'inscrit dans le cadre de l'assistance météorologique aux incendies de forêt en zone méditerranéenne. Il est destiné aux services chargés de la prévention et de la lutte contre les incendies de forêt. Les éléments présentés font exclusivement référence à des indices de sécheresse utilisés pour l'analyse du danger météorologique d'incendies, tels que indices de sécheresse IH et IS de la méthode IFM, et réserve en eau Thornthwaite. Des renseignements sur ces indices sont disponibles sur le site Internet feux de forêt Sud-Est.

Ce bulletin d'information est également disponible sur le site Internet feux de forêt Sud-Est.

Fréquence : mensuel en avril et novembre, bi-mensuel de mai à octobre.

Pour toute information complémentaire, contacter Eric Bertrand au 04 42 95 90 33 (Direction Interrégionale Sud-Est) email [eric.bertrand@meteo.fr](mailto:eric.bertrand@meteo.fr) ou l'antenne de Valabre au 04 42 94 94 36 email [antenne-valabre@meteo.fr](mailto:antenne-valabre@meteo.fr).

## **Bilan de l'état de sécheresse feux de forêt au 15 juillet 2005 dans le Sud-Est de la France**

### **1. Conditions hydrologiques du mois de la première quinzaine de juillet 2005**

Essentiellement deux perturbations orageuses accompagnées de pluies sous forme d'averses concernent la période : le 4/07/2005 d'une part et les 9 et 10/07/2005 d'autre part.

→ Zones bien arrosées, cumul de pluie supérieur à 30 mm sur :  
Est de la Durance, Alpes Maritimes sauf Tanneron, Aubrac.

→ Zones sèches, cumul de pluie inférieur à 3 mm sur :  
Vallée de l'Aude et littoral audois, des Cévennes jusqu'au sud du Vivarais, Hérault, Bouches du Rhône sauf pays aixois, Var : de l'Ouest au Maures et littoral, Tanneron et Corse sauf montagne de Haute-Corse.

→ Ailleurs le cumul de pluies est faible, généralement de l'ordre de 5 à 15 mm.

### **2. Etude de la sensibilité au feu au 15 juillet 2005 à 14h légales (à partir des indices de sécheresse Ih et Is)**

**Sur l'Est de la région, Est Durance et Alpes maritimes sauf Tanneron et littoral et plus localement sur le Canigou et la Montagne noire :**

Les pluies conséquentes ont permis de résorber la sécheresse superficielle et profonde. Sur ces zones il n'y a plus de dessèchement significatif.

### Partout ailleurs :

Comme on l'a vu plus haut, les pluies ont été faibles ou très modérées, la sécheresse profonde n'a pas été affectée et continue de progresser. **On atteint partout un niveau de sécheresse profonde élevée** variant de IS=400 à IS=740 avec des maxima notables sur trois zones :

- 132 : Durance Concors - 133 : relief de l'est et 308 : Vidourle.

Pour ce qui concerne la sécheresse superficielle, le caractère ponctuel des averses occasionne une répartition spatiale assez disparate de l'indice IH. On peut toutefois distinguer :

1• Zones à dessèchement superficiel assez fort avec un IH compris entre 70 et 110 : **Sud du 66, sud du 11, Lozère, haut vivarais et plateaux du 07, Drôme, ouest du 04, ouest du 05, Ventoux, nord du 83, littoral du 06.**

Ces zones sont qualifiées de **vulnérables** au feu compte tenu de leur IH et de leur IS, la vulnérabilité au feu se traduira surtout par vent fort et humidité basse.

2• Zones à dessèchement **superficiel fort ou très fort** avec un IH supérieur à 120 et jusqu'à 258 :

**Nord du 66, nord et littoral du 11, le 30, le 34, le 07 sauf haut vivarais et plateaux, le 84 sauf Ventoux, le 13, le 83 sauf Haut Var, le Tanneron et la Corse.**

Ces zones sont qualifiées de **très vulnérables au feu** compte tenu de la conjonction de dessèchement superficiel et profond forts ou très forts, des feux importants sont susceptibles de se déclarer en toutes conditions, sauf par humidité élevée même par vent modéré voire faible avec effet de fœhn ou masse d'air très chaude et sèche.

Parmi ces zones on citera les plus **préoccupantes et quelques références historiques** :

Dans **les Bouches du Rhône** les zones **132, 133, 134 et 135** (littoral, Durance et relief de l'est) en raison de leur dessèchement profond extrême qui a atteint celui des grands feux du département, exemple le feu d'Auriol le 8/07/1979 - 2140 Ha brûlés avec IH=143 et IS = 684 alors que les conditions actuelles sont IH=146 et IS=706.

Au **sud de la Corse** les zones **203, 207 et 208** (actuellement IH=180 et IS=600) situation assez similaire au feu de Figari du 12/08/1981 -1500 ha brûlés- IH=201 et IS=643.

Dans ce groupe il convient aussi d'inclure **les plaines du Gard (zones 308 et 303)** et la **vallée de l'Aude (zones 114 et 117)**

### 3. Elements statistiques - Réserve en eau du sol au 15 juillet 2005 (à 8 h légales)

Avec sa longue série historique, la réserve peut être utilisée pour des comparaisons entre années, et permet de mieux situer l'année en cours par rapport aux grandes années à incendies. C'est dans cette optique que doit être lu le tableau ci-après.

Période de référence : 1968-2004 (1992-2004 pour les zones présentant \*)

Les valeurs présentées dans le tableau suivant sont exprimées en millimètres.

Valeurs de réserve en mm zone climatique	15/7/2004	15/7/2005	moyenne 84-04	valeurs les plus basses de 1984 à 2004 pour un 15 juillet	
Pyrénées-Orientales	54	48	62	35 1986	35 1998
Languedoc occidental	39	45	65	30 1989	33 2003
Bas Languedoc	29	36	47	18 2003	25 1989
Plateaux Massif Central *	72	80	102*	52 2003	72 2004
Cévennes	42	46	75	33 2003	42 2004
Bas Rhône	25	34	53	18 2003	25 2004
Moyenne vallée du Rhône *	29	36	73*	25 2003	29 2004
Provence littorale	24	30	37	16 1989-2003	22 1999
Haute-Provence	33	53	62	26 2003	33 2004
Hautes-Alpes	47	77	89	44 2003	47 2004
Alpes du Sud	71	128	91	61 2003	67 1984
Côte d'Azur	43	31	47	18 2003	28 2001
Corse occidentale	45	28	43	14 2003	25 2001
Corse orientale	31	28	42	15 2003	25 1993
Montagne corse *	54	58	64*	32 2003	41 1993

#### Comparaison à la moyenne :

- ✓ Réserve supérieure à la moyenne : Alpes du Sud
- ✓ Réserve inférieure à la moyenne :
  - déficit faible : Provence littorale, Haute-Provence, Montagne corse
  - déficit modéré : Bas Languedoc, Côte d'Azur, Corse occidentale, Corse orientale  
Pyrénées-Orientales, Hautes-Alpes
  - déficit fort : Plateaux Massif Central, Languedoc occidental,  
Bas-Rhône
  - déficit très fort : Cévennes, Moyenne vallée du Rhône

**Fin du bulletin d'analyse du 15 juillet 2005**

**Prochain bulletin : Début août 2005**